

Une politique de la santé de plus en plus antisociale en Suisse ?

Rémy Meury (CS-POP)

Un tout petit rappel s'impose. Les salaires, depuis l'an 2000, n'ont augmenté que de 30%. Parallèlement, les primes des caisses-maladie ont augmenté de 160%. Tout le monde sait que ce sont les bas salaires, les ménages aux ressources financières limitées, qui passent le plus lourdement à la caisse.

Au moment de l'introduction de la LAMal en 1996, les objectifs principaux étaient le renforcement de la solidarité entre les différents groupes de population ou de patients, ainsi que l'accès de tous à une médecine de qualité. Il s'agissait d'éviter absolument le développement d'une médecine à deux vitesses. Même si la formule de la taxe a été retenue pour la fixation des primes, le projet de la commission prévoyait que celles-ci ne devaient pas dépasser 8% du budget familial. Cette proportion est largement dépassée pour une part importante de la population depuis fort longtemps.

La mise en danger des soins pour les plus vulnérables ne semble pas s'apaiser pour autant. Fin 2024, un conseiller national valaisan proposait dans une interpellation de créer une classe d'âge « senior » dans la LAMal. Ainsi, les primes des plus de 65 ans allaient du jour au lendemain doubler, alors que ces personnes voient leurs revenus se réduire par leur passage à la retraite. Heureusement, l'idée se limitait à une interpellation qui n'était pas soumise au vote, car on aurait pu s'attendre au pire, qui se dessine désormais.

Deux décisions récentes ont été prises au Conseil national, soutenues par 50% de la représentation jurassienne, qui pourraient impacter les plus vulnérables, financièrement ou souffrant d'une maladie chronique. La première est l'augmentation de la franchise minimale de 300 à 400 francs. Le projet sera mis en consultation prochainement et on peut espérer qu'il sera rejeté grandement dans ce cadre.

La seconde décision est l'imposition d'une taxe de 50 francs pour les personnes se rendant aux urgences spontanément. Pourtant, les cas bénins qui ne justifiaient pas un recours au service des urgences ne représentaient plus que 6,4% des dossiers en 2024, en recul constant depuis plusieurs années. Outre le fait que la notion de cas bénin n'est pas clairement définie dans la pratique médicale, cette mesure est fondamentalement injuste et va pénaliser une fois encore les plus vulnérables.

Lors du débat au Conseil national, il a été précisé que 21 cantons sur 26 avaient refusé l'idée lors de la consultation. Le Jura faisait partie de cette large majorité. Une position à saluer et à confirmer. Les acteurs de la santé se sont également opposés à cette idée. Le directeur de l'H-JU est allé dans ce sens sur RFJ en rappelant que les problèmes de santé, lorsqu'ils sont pris trop tard, coûtent plus cher. Un risque accru avec l'introduction de cette taxe. Heureusement, pour l'heure, la compétence d'introduire une telle taxe sera laissée aux cantons.

Il est essentiel à nos yeux de lutter contre ces mesures inquiétantes qui développeront davantage encore une médecine à deux vitesses. Pour la taxe, elle doit encore être adoptée par le Conseil des États.

Ainsi, nous demandons au Gouvernement :

- 1. S'il partage notre inquiétude de voir se développer davantage encore une médecine à deux vitesses dans notre pays ?**
- 2. S'il va prendre contact avec les deux représentants jurassiens au Conseil des États pour qu'elle et il s'opposent à l'introduction de cette taxe ?**

3. **S'il est disposé à inviter les 20 autres cantons s'étant prononcés négativement sur l'idée en consultation à entreprendre la même démarche auprès de leurs représentants dans la Chambre des cantons ?**
4. **Dans tous les cas, peut-il d'ores et déjà s'engager à ne pas introduire cette taxe dans le Jura, la compétence étant donnée aux cantons d'en décider ?**

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
 - Raphaël Breuleux (Verts)
 - Ivan Godat (Verts)
 - Baptiste Laville (Verts)
 - Pauline Godat (Verts)
 - Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
 - Sophie Burri (Verts)
 - Brice Prudat (Verts)

Intervention déposée officiellement le 25 mars 2026